

Règlement du Concours départemental d'Éloquence **Edition 2025-2026**

L'ANMONM83 et l'AMOPA83, sous l'égide de la direction académique du Var, avec l'aimable autorisation de son directeur Mathieu Sieye, en partenariat avec le Département du Var sous la présidence de Monsieur Jean Louis Masson, organisent un concours d'éloquence dont le thème de présélection en établissement pour l'année 2025-2026 est :

« Qu'est-ce que l'Engagement aujourd'hui? »

Ce concours propose aux lycéens et aux collégiens de se préparer, de façon dynamique et active, à l'apprentissage de l'argumentaire dialectique, au grand oral du baccalauréat, par l'exercice de la plaidoirie.

Principes généraux :

Le concours d'éloquence se fixe pour enjeux de :

- Faire réfléchir les lycéens et les collégiens à des questions éthiques, philosophiques, sociales, civiques.
- Les mettre en situation d'exercer une citoyenneté éclairée et responsable ;
- Travailler l'éloquence, d'acquérir des connaissances et de développer des compétences dans les domaines de la maîtrise de la langue, de l'expression orale, de l'argumentation rhétorique. L'exercice final consiste en une plaidoirie comprise entre 3 à 5 minutes.

1. Élèves concernés :

Tous les élèves de troisième des collèges du Var, de seconde, première et terminale des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels.

2. Modalités pratiques :

Inscription : une fiche de candidature est téléchargeable sur le site de l'ANMONM83 et de l'AMOPA83 en début de rentrée scolaire. Les professeurs s'inscrivent et renvoient cette fiche d'intention de participer à section.83@anmonm.org.

Les membres des deux associations seront disponibles et à votre écoute pour accompagner les établissements scolaires et participer au sein des lycées et collèges aux jurys de sélection.

3. Préparation :

Ce travail de préparation de plaidoiries pourra être mené dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire. Il trouvera son ancrage dans l'enseignement moral et civique et les programmes disciplinaires (lettres, histoire-géographie, philosophie, sciences économiques et sociales, économie-gestion, spécialité HLP). Il constitue également une bonne préparation dans la perspective du Grand Oral ou de la soutenance du Chef d'œuvre.

Le travail s'effectue dans chacun des lycées jusqu'aux vacances d'hiver. Les noms des candidats retenus seront communiqués aux présidents de l'ANMONM83 et de l'AMOPA pour le 30 mars 2025 (sélection interne, organisation libre). Les établissements pourront présenter au plus deux candidats (un garçon et une fille) par niveau de classe. Les élèves sélectionnés concourront sur les mêmes thèmes auprès du jury final.

4. Droit à l'image et à la voix :

Les élèves (ou leur représentant légal pour un élève mineur) susceptibles d'être photographiés ou filmés lors des sélections devront avoir remis à leur professeur une autorisation de captation, d'enregistrement et de diffusion d'images ou de la voix, avant la présélection.

